



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN USAGE CONDITIONNEL

AVIS est par la présente donné par la soussignée, greffière adjointe, que lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu à 19h30, le mardi 15 février 2022, soit à l'hôtel de Ville situé au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, sans la présence du public, soit au Pavillon de la biodiversité situé au 66, rue du Maçon, en présence du public (et ce, en fonction des mesures sanitaires en vigueur), le Conseil municipal prendra en considération la demande d'autorisation d'un usage conditionnel montrée ci-dessous.

En vertu de l'arrêté 2021-054 du 16 juillet 2021, toute procédure qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit également être accompagnée d'une consultation écrite annoncée au préalable par un avis public, qui prend fin au même moment que la procédure qu'elle accompagne.

a) **506, RANG SAINT-PIERRE SUD – LOT 2 868 963 DU CADASTRE DU QUÉBEC - ZONE ID-R1.5 DÉLIMITÉE AU PLAN DE ZONAGE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1528-17**

Demande d'usage conditionnel numéro 2021-00146 conformément aux dispositions du règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1534-17. La demande est présentée par monsieur Jonathan Coyle.

Nature et effet de la demande d'usage conditionnel demandée

Le requérant présente une demande pour un usage conditionnel afin d'agrandir sa résidence dans le but d'aménager un logement additionnel au 506, rang Saint-Pierre Sud.

La demande, si elle est accordée, aura pour effet de permettre l'aménagement d'un logement additionnel de 60 mètres carrés au rez-de-chaussée, et ce, pour toute la durée de son existence.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande peut faire parvenir sa question ou son commentaire par écrit, soit par la poste à : Service des Affaires juridiques et greffe, Ville de Saint-Constant, 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant (Québec) J5A 0W6 ou par la chute à courrier de l'hôtel de ville ou encore par courriel à greffe@saint-constant.ca, au plus tard le 15 février 2022.

Vos questions et commentaires seront dès lors transmis au Conseil municipal avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de ces demandes.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et du développement économique au (450) 638-2010 poste 7223 durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Le présent avis remplace et abroge l'avis public publié le 26 janvier 2022 intitulé « Avis public – Demande d'autorisation pour un usage conditionnel – 506, rang Saint-Pierre Sud – Séance ordinaire du 15 février 2022 ».

DONNÉ à Saint-Constant, ce 27 janvier 2022.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'L. Chau', is positioned above the typed name.

Me Linda Chau
Greffière adjointe